



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 10 décembre

L'an 2018, le 10 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil Municipal de La ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Maurice HERIAT, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Jo GEORGES excusée pouvoir M. Laurent GELLENONCOURT, M. Christian GEX excusé pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE, pouvoir à M. Maurice HERIAT, M. Jacques LAMBLIN excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Noël MARQUIS excusé pouvoir à M. Philippe DANIEL, M. Jacques PISTER excusé pouvoir à M. François GENAY

Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, M. Guy BIENTZ excusé remplacé par Jacques LAVOIL, Mme Claudine COLAS excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par M. Maurice HERIAT, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé, M. Jacques DEWAELE excusé, M. Thierry MERCIER excusé

Voix consultative : Mme Sophie LEHE était excusée et M Claude RICHARD était présent.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 8

Procurations : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-067

FINANCES : DM2 BUDGET MAISON DU TOURISME

Date de convocation
03/12/2018

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Des ajustements budgétaires sont nécessaires au budget de la Maison du Tourisme :

- suite à un transfert de charges
- suite à l'insuffisance de crédits du chapitre 204 pour le paiement des dispositifs hébergeurs

Aussi, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit pour permettre les écritures comptables :

Exploitation dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6132	Locations immobilières	- 4 000,00 €
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 6 216,00 €
022	022	Dépenses imprévues	- 6 216,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 4 000,00 €

Investissements Recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 000,00 €

Investissements Dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
204	20422	Bâtiments et installations	+ 4 000,00 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget de la Maison du Tourisme 2018 selon les écritures comptables décrites

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

